Mis en ligne le : 07/07/2023

ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

**Délibération du Conseil Municipal**
**Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 30 juin 2023**

**N°17**/*Personnel*
**Modification du tableau des postes**

Le vendredi 30 juin 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Rosa MACEIRA

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR par M. Bankaly KABA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE

**Absente excusée** : Mme Virginie SALIBA

**Absent** :

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire indique que pensée pour favoriser le travail en mode projet, l'internalisation d'un pôle juridique et financier au sein du service de la Mission de Rénovation Urbaine (MRU) complexifie aujourd'hui la mise en œuvre des opérations portées par ce service.

Le marché de l'emploi est très tendu et il est d'autant plus complexe d'embaucher sur deux spécialités très recherchées (finances et juridique). De plus, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) doit faire face à une montée en charge opérationnelle et les compétences métiers existantes au sein du service sont davantage tournées vers l'aménagement et l'urbanisme.

En parallèle, la création de la direction des affaires juridiques et de la commande publique dans le cadre de la réorganisation des services invite à repenser l'organisation pour une plus grande efficacité.

Au regard du contexte énoncé, il est proposé de recentrer les missions du poste de responsable juridique et financier sur la gestion des marchés. Le poste d'assistant des marchés publics serait rattaché au pôle de la commande publique (Direction des affaires juridiques et de la commande

publique).

Parallèlement, compte tenu de l'enjeu fort que continue de représenter la question budgétaire au sein du service de la MRU, il est sollicité la transformation du poste d'assistant.e administratif et financier de catégorie C en un poste de responsable financier.e de catégorie A ou B, rattaché directement à la responsable de service MRU.

D'autre part, le marché de l'emploi des agents de police municipale est très tendu, il est donc proposé d'ouvrir au cadre d'emplois des agents techniques et des agents de maîtrise, le poste de Chef/fe d'équipe Brigade environnement en sus du cadre d'emplois des gardiens de police municipale.

A ce titre, M. le Maire propose les suppressions des postes suivants :

**- Responsable de la commande publique MRU, à temps complet, ouvert en catégorie A ou B,**
**- Assistante administrative et financière MRU, à temps complet, ouvert en catégorie C.**

Et, il propose la création des postes suivants :

**- Un poste permanent « d'assistant.e marchés publics », à temps complet, de catégorie hiérarchique C ou B relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs.**
Les conditions d'accès sont les suivantes :
Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.
Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire.
La rémunération sera basée sur les grilles des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs.

**- Un poste permanent de responsable financier.e à la M.R.U. à temps complet, de catégorie hiérarchique A ou B relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs.**
Les conditions d'accès sont les suivantes :
Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades des cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.
Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire.
La rémunération sera basée sur les grilles des grades des cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs.

**- Un poste permanent de « Chef/fe d'équipe Brigade environnement », à temps complet, de catégorie hiérarchique C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.**
Les conditions d'accès sont les suivantes :
Le candidat devra être titulaire d'un diplôme permettant l'accès aux grades des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise et/ou justifier d'une expérience significative sur un poste similaire.
Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public (contrat à durée déterminée ou indéterminée), en cas d'échec de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire.
La rémunération sera basée sur les grilles des grades des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.

ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,
VU le tableau des emplois,
VU les avis des Comité Sociaux Territoriaux du 13 mars 2023 et du 9 mai 2023,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 19 juin 2023,

DECIDE la suppression des postes suivants :
**- Responsable de la commande publique MRU, à temps complet, ouvert en catégorie A ou B,**
**- Assistante administrative et financière MRU, à temps complet, ouvert en catégorie C.**

DECIDE la création des postes suivants dans les conditions ci-dessus exposées :
**- Un poste permanent « d'assistant.e marchés publics », à temps complet, de catégorie hiérarchique C ou B relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs.**

**- Un poste permanent de responsable financier.e à la M.R.U. à temps complet, de catégorie hiérarchique A ou B relevant de la filière administrative, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des attachés ou des rédacteurs.**

**- Un poste permanent de « Chef/fe d'équipe Brigade environnement », à temps complet, de catégorie hiérarchique C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.**

Si les procédures de recrutement pour pourvoir les postes créés par un fonctionnaire n'ont pu aboutir, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée ou indéterminée dans la limite des possibilités offertes par la législation.

DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)

Publication le : - 7 JUIL. 2023
Transmission en Sous-préfecture le : - 7 JUIL. 2023